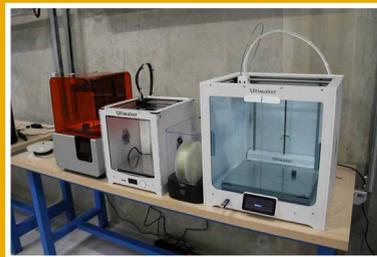


RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PAYS NOYONNAIS

2019



SOMMAIRE

LA COLLECTIVITÉ	P. 4
DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE	P. 8
ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ À LA POPULATION	P. 24
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT	P. 32
NOS MOYENS POUR AGIR.....	P. 38

4 | LA COLLECTIVITÉ

Une collectivité pour un territoire

Le SIVOM, créé en 1976, transfère ses compétences en 1997 à la CCHVO qui devient, en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes du Pays noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace. La vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire permet ainsi d'en améliorer l'attractivité.

En chiffres

- > 42 communes
- > 267 km²
- > 34 122 habitants
- > 4% de la population du département



Zoom sur les 42 communes

APPILLY | 60400

appilly@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 84

> Pop. : 546 habitants

BABCEUF | 60400

babceuf@paysnoyonnais.fr
09 65 16 61 92

> Pop. : 538 habitants

BEAUGIES-SOUS-BOIS | 60640

beaugies-sous-bois@
paysnoyonnais.fr
03 60 19 20 37

> Pop. : 106 habitants

BEURAINS-LÈS-NOYON | 60400

beurains-les-noyon@
paysnoyonnais.fr
09 66 42 69 10

> Pop. : 344 habitants

BÉHÉRICOURT | 60400

commune.behericourt@
wanadoo.fr
03 44 09 96 32

> Pop. : 217 habitants

BERLANCOURT | 60640

berlancourt@
paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 344 habitants

BRÉTIGNY | 60400

mairie.de.bretigny@
wanadoo.fr
03 44 43 02 92

> Pop. : 426 habitants

BUSSY | 60400

bussy@paysnoyonnais.fr
03 60 40 14 62

> Pop. : 332 habitants

CAISNES | 60400

caisnes@paysnoyonnais.fr

03 44 09 71 72

> Pop. : 535 habitants

CAMPAGNE | 60640

campagne2@
wanadoo.fr

03 44 40 48 77

> Pop. : 174 habitants

CARLEPONT | 60170

mairiecarlepont@wanadoo.fr
03 44 75 26 43

> Pop. : 1 515 habitants

CATIGNY | 60640

catigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 62 75

> Pop. : 197 habitants

CRISOLLES | 60400

crisolles.mairie@wanadoo.fr
03 44 44 19 12

> Pop. : 1 004 habitants

CUTS | 60400

cuts@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 89

> Pop. : 983 habitants

FLAVY-LE-MELDEUX | 60640

flavy-le-meldeux@
paysnoyonnais.fr
03 44 43 31 75

> Pop. : 215 habitants

FRÉNICHEs | 60640

mairie.freniches@
wanadoo.fr
09 61 33 64 02

> Pop. : 352 habitants

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU | 60640

fretoy-le-chateau@
wanadoo.fr
03 44 43 31 06

> Pop. : 259 habitants

GENVRY | 60400

genvry@paysnoyonnais.fr
03 44 44 08 27

> Pop. : 396 habitants

GOLANCOURT | 60640

golancourt.mairie@sfr.fr
03 44 43 20 93

> Pop. : 386 habitants

GRANDRU | 60400

mairie.grandru@wanadoo.fr
03 44 09 97 98

> Pop. : 340 habitants

GUISCARD | 60640

mairie.guiscard@wanadoo.fr
03 44 43 20 11

> Pop. : 1 817 habitants

LARBROYE | 60400

larbroye@paysnoyonnais.fr
03 44 09 20 62

> Pop. : 509 habitants

LIBERMONT | 60640

mairie.libermont@
wanadoo.fr
03 44 43 24 06

> Pop. : 206 habitants

MAUCOURT | 60640

maucourt@
paysnoyonnais.fr
09 60 06 79 50

> Pop. : 256 habitants

MONDESCOURT | 60400

mairie.mondescourt@
wanadoo.fr
03 44 09 98 85

> Pop. : 257 habitants

MORLINCOURT | 60400

morlincourt@
paysnoyonnais.fr
03 44 44 04 02

> Pop. : 523 habitants

MUIRANCOURT | 60640

mairie.muirancourt@
wanadoo.fr
03 44 43 20 46

> Pop. : 569 habitants

NOYON | 60400

accueil@noyon.fr
03 44 93 36 36

> Pop. : 14 239 habitants

PASSEL | 60400

mairie.passel@wanadoo.fr
03 44 09 25 15

> Pop. : 296 habitants

PLESSIS-PATTE-DOIE | 60640

plessis-patte-d-oe@
paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 124 habitants

PONT-L'ÉVÊQUE | 60400

mairie.de.pont-leveque@
wanadoo.fr
03 44 44 80 20

> Pop. : 677 habitants

PONTOISE-LES-NOYON | 60400

pontoise-les-noyon@
paysnoyonnais.fr
03 44 09 72 61

> Pop. : 473 habitants

PORQUÉRICOURT | 60400

porquericourt@
paysnoyonnais.fr
09 64 29 15 50

> Pop. : 384 habitants

QUESMY | 60640

quesmy@wanadoo.fr
03 44 43 24 99

> Pop. : 189 habitants

SALENCY | 60400

mairie.salency@
wanadoo.fr
03 44 43 00 68

> Pop. : 899 habitants

SEMPIGNY | 60400

mairie.sempigny@
sfr.fr
03 44 44 11 63

> Pop. : 830 habitants

SERMAIZE | 60400

mairie.sermaize@
wanadoo.fr
03 44 09 33 04

> Pop. : 240 habitants

SUZOY | 60400

mairie.suzoy@wanadoo.fr
03 44 44 17 58

> Pop. : 560 habitants

VARESNES | 60400

varesnes@
paysnoyonnais.fr
03 44 09 77 04

> Pop. : 389 habitants

VAUCHELLES | 60400

vauchelles@
paysnoyonnais.fr
03 44 09 12 91

> Pop. : 286 habitants

VILLE | 60400

mairie.ville@wanadoo.fr
03 44 09 24 04

> Pop. : 782 habitants

VILLESELVE | 60640

villeselve.mairie@
wanadoo.fr
03 44 43 30 75

> Pop. : 408 habitants

6 | LA COLLECTIVITÉ

Les conseillers communautaires en 2019

Les représentants des communes du Pays noyonnais au conseil communautaire en 2019

APPILLY

Jean-François Turgy

BABŒUF

Daniel Dolige

BEAUGIES-SOUS -BOIS

Vincent Planckeel

BEURAINS-LÈS-NOYON

Daniel Hardier

BÉHÉRICOURT

Eric Longa

BERLANCOURT

Joël Cottart*

BRÉTIGNY

David Doucet

BUSSY

Jean-Pierre Baros

CAISNES

Alain Dubois

CAMPAGNE

Jean-Luc Lavigne

CARLEPONT

Patrice Argier*

Corinne Achin

CATIGNY

Marie-Claire Aubert

CRISOLLES

Gérard Delanef

Gérard Harchaoui

CUTS

Guy Godefroy*

FLAVY-LE-MELDEUX

David Bantigny*

FRÉNICHES

Christophe Doisy

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU

Andrée Berton

GENVRY

David Bajoux*

GOLANCOURT

Alain Carrière

GRANDRÛ

Jean-Claude Boisselier

GUISCARD

Thibaut Delavenne*

Jean-Pierre Branlant

Evelyne Derouen

LARBROYE

Didier Wattiaux

LIBERMONT

Julien Desachy

MAUCOURT

Fabrice Foucher

MONDESCOURT

Alain Cappelære

MORLINCOURT

Daniel Charlet

Les commissions

Six commissions thématiques étudient les différents dossiers de la collectivité. Elles établissent des projets et présentent leurs propositions au président et au bureau communautaire. Leur avis est consultatif. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux mais sont ouvertes (sur invitation du Président) aux personnes pouvant apporter des précisions sur un sujet particulier.

Les commissions

> Budgets et moyens généraux - *commission 1*

> Services à la population - *commission 2*

> Environnement et travaux - *commission 3*

> Urbanisme, habitat et logement - *commission 4*

> Tourisme, culture, loisirs et vie associative - *commission 5*

> Développement du territoire, économie, emploi et formation - *commission 6*

MUIRANCOURT

Jeannot Nancel

NOYON

Patrick Deguise*
 Amin Alabouch
 Brigitte Bedos
 Robert Bindel
 Carole Bureau-Bonnard
 Sandrine Dauchelle
 Gérard Deguise
 Isabelle De Souza
 Noëlla Marini
 Patrick Durvicq*
 Djibril Fofana
 Hubert Fraignac*
 Liliane Galley
 Olivier Garde

Claude Sadin
 Aurore Hugot*
 Jean-Daniel Lévy
 Nathalie Jorand
 Evelyne Martin
 Hélène Ascensao
 Catherine Naour
 Nicole Quainon-Andry
 Stéphanie Rios
 Xavier Robiche
 Josée Rolland
 Jean-Michel Tabary
 Yves Furet

PASSEL

Olivier Grioche*

PLESSIS-PATTE-D'OIE

Michel Kubler

PONT-L'ÉVÊQUE

Virginie Zorelle

PONTOISE-LES-NOYON

Dominique Lebrun

PORQUÉRICOURT

Fabien Barège*

QUESMY

Maryvonne Palisse

SALENCY

Hervé Deplanque*

SEMPIGNY

Jean-Yves Dejoye

SERMAIZE

Marcel Dausque

SUZOY

Philippe Watremez

VARESNES

Philippe Basset

VAUCHELLES

Daniel Fétré

VILLE

Philippe Barbillon

VILLESELVE

Yves Butin

* *Président et vice-présidents en 2019*

Siège administratif de la Communauté de communes du Pays noyonnais



Développer l'attractivité de notre territoire

Afin d'offrir un cadre de vie sans cesse amélioré aux habitants du Noyonnais mais également pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, la Communauté de communes du Pays noyonnais porte ou participe à de nombreux projets aussi bien dans les domaines économiques, touristiques que du transport ou des loisirs.



L'accompagnement des entreprises

La Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) met à disposition un service dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises.

LE SERVICE CRÉATION D'ENTREPRISE

La CCPN met à disposition un service dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises.

Une palette de services est proposée telle que:

> Expertise et accompagnement : un conseiller est à la disposition des porteurs de projets pendant toutes les étapes du projet.

> Définition des grandes étapes des projets : de la 1^{ère} idée au lancement du projet, le conseiller est aux côtés des porteurs de projets pour les aider à se poser les bonnes questions et trouver rapidement les réponses adaptées.

Montage du prévisionnel et réalisation du business plan: le conseiller accompagne les porteurs de projets dans l'élaboration du Business plan, l'évaluation du chiffre d'affaire et des charges.

> Mobilisation des partenaires : le conseiller fait appel aux différents partenaires de la CCPN pour apporter aux porteurs de projets une aide technique, juridique ou financière adéquate.

> Les aides au financement : le conseiller présente les dispositifs d'aide qui viendront renforcer l'apport personnel des porteurs de projets afin d'accéder plus facilement à un prêt bancaire professionnel, tel que le prêt d'honneur à taux zéro (prêt sans garantie et sans intérêt), via la plate-forme Initiative Oise Est.

> Recherche d'un local : le conseiller, grâce à une bourse aux locaux vacants ou partenaires, facilite l'identification de locaux adaptés aux besoins des projets.

LES INOVIA DAYS 3.0

En 2018, la collectivité était sollicitée par l'agence Pôle emploi de Noyon, afin de devenir partenaire de la Digit week, (semaine du digital lancée au niveau régional). Cet événement dédié à l'emploi fut repris et développé, en 2019, sous la forme des Inovia Days 3.0.

La collectivité a souhaité développer son partenariat sur ce projet et a donc sollicité différents partenaires publics et privés autour de cette thématique : Pôle emploi Noyon, la Mission locale Cœur de Picardie, le centre social rural de Guiscard, Bibliothèques sans frontières, Innovaltech, Drone d'école, La Manu, Kaiartsu ainsi que le Collège Constant Bourgeois de Guiscard.

L'animation s'est déroulée sur 2 jours, les 29 et 30 janvier 2019, au programme :

Mardi 29 janvier : Présentation du partenariat CCPN /La Manu/ Innovaltech , témoignages entreprises, visites du Maker Space, job-dating inversés, animations clicnjob, initiation au pilotage de drone, stands partenaires...

Mercredi 30 janvier : Ateliers décentralisés (Scanner 3D, imprimante Zmorph, Ideasbox, bibliothèques sans frontière au collège Constant Bourgeois de Guiscard * et à la Maison pour tous du Mont Saint Siméon.

Cet événement, soutenu par la Région Hauts-de-France, a permis de réunir, 250 personnes sur les deux jours d'animation.

* Les événements climatiques nous ont obligé à annuler l'animation prévue au collège à cause de sa fermeture aux élèves.

+ d'infos

FINANCEMENT DES PORTEURS DE PROJET NOYONNAIS EN 2019

- 17 projets financés : 10 créations, 1 développement, 6 reprises

- 33 emplois créés ou maintenus

- 158.000€ de prêt d'honneur acceptés

LES 20 ANS D'INITIATIVE OISE EST

En 2019, Initiative Oise Est a fêté ses 20 ans d'existence. Plus de 600 chefs d'entreprises et acteurs du développement économique ont répondu présents à l'invitation de la plateforme Initiative Oise est, qui a fêté son 20ème anniversaire le 3 octobre 2019. Pour l'occasion 30 stands de créateurs aidés ont été installés au Tigre, à Margny-les-Compiègne.

Des conventions en vue de dynamiser le territoire

La collectivité et la Région Hauts-de-France signaient, en 2018, une convention transitoire, relative aux opérateurs de la création d'entreprises, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2017.

Cette dernière permettait à la CCPN de continuer à conventionner avec les opérateurs de la création d'entreprises.

Fin 2018, les élus régionaux validaient un nouveau projet de convention démarrant au 1er janvier 2019. Cette nouvelle convention ayant la volonté de renforcer leurs complémentarités d'intervention, les deux structures ont ainsi renouvelé leur partenariat pour l'année 2019.

Sur cette même dynamique partenariale la collectivité et la Région Hauts-de-France ont conclu une convention stratégique de partenariat, pour le développement économique du territoire et le soutien des entreprises. Cette dernière permet la mise

en conformité auprès de la Loi Notré de 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) puis du SRDEII adopté le 30 mars 2017 (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation).

Cette nouvelle convention traduit une volonté et une approche commune quant à l'enjeu de la clarification du rôle des acteurs publics.

Elle repose sur 5 dynamiques mises en place par la Région dont découlent 4 plans d'actions.

À savoir :

- > Le plan Starter dédié à la création et à la reprise d'entreprises,
- > Le plan Booster dédié à la croissance des entreprises,
- > Le plan Emploi,
- > Le plan territoire

+ d'infos

En 2019, la CCPN a poursuivi ses conventionnements avec :

- La Chambre de Métiers et de l'artisanat (CMA)
- La plateforme Initiative Oise Est (IÉ)
- La Mission Locale Cœur de Picardie (MLCP)
- L'association CARISIOLAS
- La Recyclerie du Pays Noyonnais (RPN)
- Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
- L'Association pour l'Insertion

SPEL (service public pour l'emploi local)

La collectivité œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur son territoire, elle participe aux réunions trimestrielles du service public pour l'emploi (dispositif mené par le sous-préfet et la conseillère régionale).

Dans la continuité du SPEL, la collectivité a lancé un groupe de travail trimestriel constitué de Pôle Emploi, de la mission locale Cœur de Picardie, de Cap Emploi et du GEIQ (Groupe d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).

ACTE : ACCÉLÉRATEUR DE COOPÉRATIVES TERRITORIALES ÉCONOMIQUES

En août 2018, la collectivité répondait à l'AAP (Appel à Projet) de la Région Hauts-de-France : Accélérateur de Coopérations Territoriales Économiques. Le noyonnais est alors l'un des 5 territoires retenus sur ce dispositif et l'action s'est déroulée du 19/09/18 au 31/12/19.

Les objectifs du territoire dans ce projet étaient les suivants :

- > Identifier les besoins non satisfaits du territoire noyonnais,
- > Proposer des solutions locales afin de satisfaire ces besoins,
- > Structurer l'économie de proximité sur le territoire en créant un réseau de partenaires.

Cet appel à projet de la Région a permis de financer les assises de l'économie et de l'emploi.

En 2019, la collectivité a donc lancé une consultation de l'ensemble de son territoire par le biais d'Assises de l'économie et de l'emploi.

Deux modes de consultation ont été mis en place : l'organisation d'ateliers thématiques et l'ouverture d'un questionnaire en ligne, sur le site www.assisesdunoyonnais.fr,

160 questionnaires ont été remplis en ligne.

7 thématiques ont été retenues pour cette consultation :

- > La mobilité
- > L'emploi et la formation
- > L'offre d'accueil des entreprises
- > La démarche grand chantier du Canal Seine Nord Europe
- > Le campus économique Inovia
- > Le numérique
- > Le commerce et les services

12 ateliers ont été lancés afin de réunir un large public. Ce format a permis de valoriser 192 contributions.

Cette consultation fait partie, plus largement, d'une volonté du territoire, de réaliser un Schéma Territorial de Développement Économique (STDE) à l'échelle intercommunale.

Ces Assises permettront le lancement d'actions jugées prioritaires pour le territoire.

+ d'infos

FOCUS SUR L'ÉTUDE SEMÆST

En 2019, La ville de Noyon a pris attache du cabinet SEMÆST afin de réaliser une étude « animation et revitalisation commerciale du centre-ville ». Celle-ci a débuté en juin dernier et s'est décomposée en 3 phases de travail :

- > Phase 1 : le diagnostic commercial (juin 2019)
- > Phase 2 : les pistes d'actions (septembre 2019)
- > Phase 3 : les ateliers partagés (octobre 2019)

Afin de réaliser un diagnostic complet du centre-ville noyonnais, la SEMÆST a construit son étude autour de deux analyses : celles de l'offre et de la demande.

À l'issue de ce diagnostic la SEMÆST a mis en place un plan d'actions à prioriser, autour de 3 volets.

- > Les pistes d'actions réglementaires
- > Les pistes d'aménagements urbains
- > Les pistes d'optimisation du management commercial et d'amélioration des pratiques commerçantes.

Il faudra ainsi flécher les actions prioritaires à mener autour de ces 3 volets.

Les projets structurants pour l'attractivité du territoire

Le Canal Seine-Nord Europe : délibération du conseil communautaire en faveur de la signature du protocole de partenariat pour répondre à l'appel à projet de l'UE pour financer les études du futur port intérieur du noyonnais.

En 2019 le Canal Seine Nord Europe a connu des avancées significatives. Tout d'abord par décision du 27 juin la Commission européenne a décidé de maintenir son soutien financier sur l'opération au-delà de la période de programmation 2014-2020. En outre, l'Etat, la Région Hauts-de-France, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise sont parvenus à un accord sur les mécanismes de financement de l'opération en date du 4 octobre, accord qui permettra la conclusion d'une convention définitive. Ces deux événements apportent des garanties sur le calendrier de l'opération, le renouvellement du soutien de l'Europe étant lié à un engagement des partenaires à livrer l'infrastructure pour fin 2028.

Ces garanties sur la réalisation du projet permettent dorénavant de se projeter sur les aménagements bord à canal et notamment les plateformes de développement économiques qui doivent faire de cette voie d'eau un outil d'aménagement du territoire et une source d'emploi.

En 2019, la Commission européenne a publié un appel à projet permettant d'obtenir un financement atteignant 50% du montant des études sur les ports intérieurs figurant le long d'infrastructures du réseau dit « central », dont fait partie le CSNE : les 4 plateformes dont celle du noyonnais sont donc éligibles à un financement européen.

Afin de maximiser les chances de bénéficier de ces aides européennes, la Région a proposé au Pays noyonnais d'organiser une gouvernance temporaire des places portuaires du CSNE en vue de répondre de façon groupée et conjointe à la Commission européenne en associant la Société du Canal Seine Nord (SCSNE) et les 4 autres EPCI concernés par les emprises foncières des plateformes. Cette association doit permettre d'atteindre une taille critique dans la demande tout en garantissant la présentation d'un dossier assurant cohérence et complémentarité des sites à l'échelle du canal.

Requalification de la zone industrielle de Noyon

En 2019, la Communauté de communes a souhaité lancé, en concertation avec les entreprises de la zone, une étude relative à la requalification de la ZI Est de

noyon. L'objectif étant de moderniser et d'harmoniser la zone, de pérenniser la présence des acteurs économiques locaux et enfin d'augmenter l'attractivité

du territoire. L'entrée de la ZI a ainsi pu être réaménagée dans le cadre de cette requalification.

Le campus économique Inovia

UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Dans le cadre des clubs entreprises organisés par la Communauté de communes du Pays noyonnais, il a été décidé, en concertation avec les entreprises d'Inovia, de remplacer la signalétique du campus afin d'orienter au mieux les usagers et de répondre aux besoins des entreprises implantées.

Une boîte aux lettres jaune a également été installée en entrée de site afin de faciliter les envois de courriers et recommandés des usagers du Campus.

En 2019, 5 nouvelles entreprises se sont installées sur le Campus économique Inovia.

LE MAKERSPACE DU NOYONNAIS - ACTIONS ET PARTENARIATS

Dans le cadre de ses missions de réduction de la fracture numérique, le Makerspace du noyonnais a, en partenariat avec le centre social rural de Guiscard, accompagné des bénéficiaires de minima sociaux à la conception et la fabrication d'un jeu de société intitulé le « Oukikoi ».

Le Makerspace du noyonnais est également devenu un partenaire de l'association « Ethicode » spécialisée dans la médiation numérique. Le MakerSpace accueille l'association et ses adhérents lors de réunions d'informations liées à la sécurisation ainsi qu'à la prévention de fraudes et d'arnaques sur internet.

L'outil en main du Noyonnais, association lancée en 2019 qui est intégrée au Makerspace, accueille des enfants de 9 à 14 ans afin de les former à différents corps de métier grâce au bénévolat d'artisans et de spécialistes.

Le Makerspace du noyonnais comptait 63 adhérents en 2019. Les profils d'utilisateurs sont les suivants :

- > Entreprises
- > Particuliers
- > Autoentrepreneurs
- > Centres Sociaux

+ d'infos

Services proposés :

- > Location de salles : le Rez-de-chaussée de l'Hôtel d'entreprises et de formations (B12), propose à la location, des salles de réunions, une salle informatique ainsi qu'un espace de coworking.
- > Un amphithéâtre de 220 places équipé d'un système de traduction instantané
- > Une Halle d'exposition de 400m²
- > Une salle de réception modulable de 700m²



14 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le service systèmes d'information

Service mutualisé entre la ville de Noyon et la Communauté de communes du Pays noyonnais depuis avril 2016, le service Systèmes d'Information (SI) assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information :

- gestion du parc informatique, administration des serveurs et du réseau informatique, sécurité des données et des accès ;
- accompagnement de l'ensemble des services dans le bon fonctionnement et le bon usage des outils informatiques ;
- accompagnement dans les projets d'évolution des outils informatiques (logiciel et matériel) afin de rendre un meilleur service aux administrés ;
- assistance aux utilisateurs (ville de Noyon et écoles de la ville, CCPN).

Pour coordonner et structurer son action en matière de développement numérique, la Communauté de communes du Pays noyonnais s'est dotée en 2017 de sa première feuille de route numérique. Parce que toutes les actions numériques reposent sur un système d'information fiable et sécurisé, le déploiement et le développement des usages numériques passe au préalable par la modernisation et la sécurisation des infrastructures techniques, c'est-à-dire celles permettant le stockage des données, leur transport, leur partage et leur sauvegarde.

Suite à la modernisation et à la sécurisation de son réseau informatique (2017), la communauté de communes a finalisé en 2019 les actions de renouvellement de son infrastructure

de stockage et de sauvegarde des données initiées en 2018 (mise en place de serveurs virtualisés et d'un plan de reprise d'activités). Afin d'améliorer la gestion et le suivi de ses interventions, le service SI a déployé en 2019 un outil de gestion des interventions pouvant être exploité par l'ensemble des services de la Ville de Noyon et du Pays Noyonnais. Un logiciel de prise de contrôle à distance a également été déployé en 2019 permettant au service de limiter ses déplacements lors des interventions et gagner en efficacité.

Engagée dans le développement du numérique dans les pratiques de l'administration la communauté de communes du Pays Noyonnais poursuit le déploiement de nouvelles solutions logicielles afin d'optimiser le fonctionnement des services et apporter

un service de qualité aux usagers. Le service SI accompagne les différentes directions des deux collectivités dans le déploiement des nouvelles solutions applicatives. En 2019, le service SI a accompagné les services la direction de la culture de la Ville de Noyon pour le déploiement d'un nouveau système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB).

L'année 2019 marque également le démarrage du projet de déploiement d'un portail familles permettant aux familles du Pays Noyonnais d'accéder aux services de l'enfance et de la petite enfance 24h/24 h et 7j/7j (inscription en ligne, réservation, paiement en ligne...). Le déploiement de ce nouvel outil est prévu pour la rentrée 2020).

1/ La virtualisation consiste à faire fonctionner plusieurs serveurs nécessitant sur un même serveur physique. L'objectif est de mutualiser les capacités de chaque serveur, permettant à la collectivité de gagner en efficacité de gestion et d'administration et de réduire les investissements en infrastructures physiques.

Le service SI a également accompagné les services de la Ville de Noyon et de la CCPN dans les projets de protection de l'espace public avec la mise en œuvre du projet d'extension du système de vidéo protection de la ville de Noyon et de la CCPN (ajout de 7 caméras dans les zones d'activités ou industrielles gérées par la

CCPN, ajout de 9 caméras dans l'espace public de la ville de Noyon).

2019 c'est également l'ouverture des groupes scolaires de la ville de Noyon pour laquelle le service SI a été fortement mobilisé (déploiement des équipements réseau, installation des postes informatiques des TBI...).

+ d'infos

Equipements gérés par le service informatique (CCPN et Ville de Noyon)

- > 680 postes informatiques
- > 244 téléphones fixes
- > 155 téléphones portables
- > 53 copieurs
- > 90 imprimantes
- > 2 traceurs
- > 30 serveurs
- > 50 tableaux blanc interactif (TBI)

Le moyens humains :
1 responsable projets SI,
3 techniciens



Toutes les écoles noyonnaises sont équipées de tableaux blancs interactifs

Un territoire engagé dans sa transformation numérique

Consciente que l'aménagement numérique du territoire est un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire, la CCPN et ses communes membres se sont engagées dans un plan de déploiement du très haut débit, aux côtés du Conseil départemental, en transférant cette compétence au Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD) par délibération du 24 avril 2014. Il s'agit de doter d'un accès internet performant l'ensemble des particuliers, des entreprises et des administrations pour leur permettre un usage efficace de technologies de l'information et de la communication.

A ce jour, 32 communes sur 42 bénéficient d'un accès internet très haut débit : plus de 13000 prises ont été construites en 2015 et commercialisées en 2016. Plus de 3500 prises sont programmées pour 2019 (10 communes), soit un total de 16660 prises à construire, pour un coût de 6,2M€ à charge du bloc

communal / intercommunal (370€ par prise sur 1200€ de coût moyen de la prise au niveau départemental). Les travaux pour le raccordement des dix dernières communes du territoire ont démarré en 2019 pour une commercialisation des premières prises courant 2020.

Mais force est de constater que, même si le déploiement du très haut débit est un outil incontournable, il réside une démarche de services et d'accompagnement à proposer en direction des différents publics concernés sur le territoire: les communes, les citoyens, et enfin les entreprises pour accompagner la mutation du tissu économique, favoriser l'innovation et rendre les services publics accessibles à l'ensemble des administrés.

Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays noyonnais s'est dotée en octobre 2017 de sa première feuille de route numérique pour mettre en œuvre

une politique ambitieuse en développant des usages et des services innovants et accessibles à tous et accompagner ces changements. Inscrite dans le projet de territoire de la Communauté de communes du Pays noyonnais et s'intégrant plus largement dans la politique régionale en faveur de l'innovation, cette feuille de route s'articule autour de trois grands axes :

- > moderniser le système d'information des collectivités locales pour permettre le développement de nouveaux services numériques (1),
- > développer l'accès au numérique pour tous, faciliter les démarches administratives en ligne et favoriser les formations diplômantes autour du numérique (2)
- > permettre la transition numérique pour les entreprises et faire de l'innovation une source d'emplois (3).

Quelques exemples d'action marquantes réalisées en 2019

Axe 1 :

Modernisation de la plateforme de téléphonie de la CCPN

- > Déploiement d'un outil de gestion et suivi des interventions
- > Mise en place d'un logiciel de prise de contrôle à distance pour tous les postes informatiques

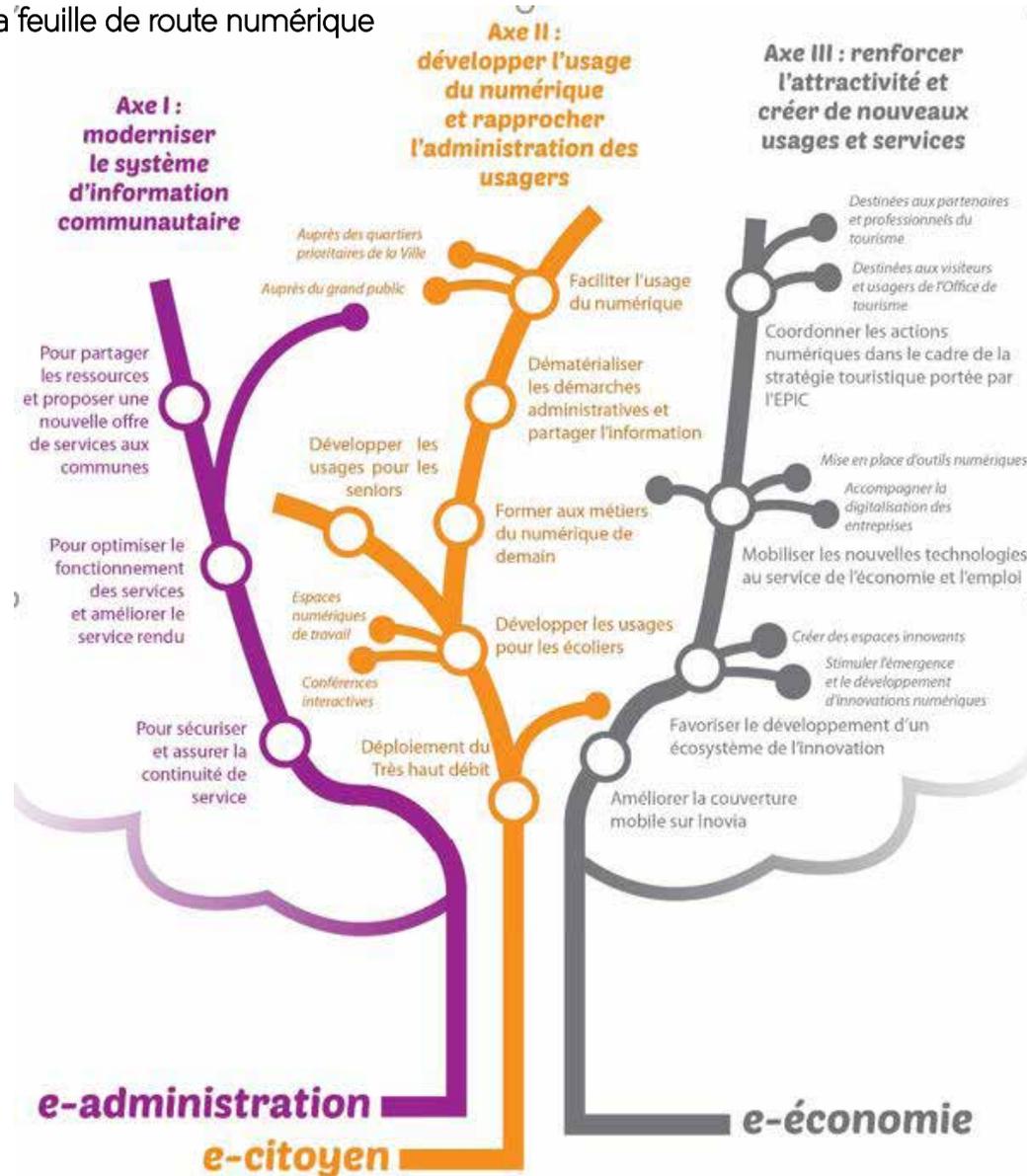
Axe 2 :

- > Modernisation du SIGB de la médiathèque de la ville de Noyon
- > Mise en œuvre d'un portail familles
- > Organisation du 1er évènement e-media game

Axe 3 :

- > Création du tiers lieu numérique, « le 3 » (campus Inovia)

Schéma de la feuille de route numérique



Aménagement et droit des sols

La direction de l'Aménagement a plusieurs missions dont notamment la veille à la cohérence territoriale à travers le SCOT, la gestion des affaires foncières, ou encore l'instruction d'actes d'urbanisme pour le compte des communes et l'aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plan local d'urbanisme).

GARANT D'UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le pôle urbanisme et foncier du Développement Territorial a pour missions :

- la veille à la cohérence territoriale, à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- l'aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plans locaux d'urbanisme),

- l'instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes,

Le SCOT approuvé en 2011, et évalué en 2017 est le document stratégique à l'échelle intercommunale, dans lequel les grandes orientations du territoire sont inscrites en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, et d'environnement.

Ce document permet à la CCPN de veiller à la cohérence de l'aménagement du territoire à l'échelle du pays Noyonnais :

- suivi des documents d'urbanisme élaborés par les communes,
- organisation de la politique du logement, à travers l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des actions qui en découlent (OPAH, fonds communautaires,...).

Le SCOT a été évalué en 2017. La prochaine échéance d'évaluation est fixée en 2023.

La Communauté de Communes est associée en tant que « Personne Publique Associée » dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme des communes. Le service urbanisme assure également une veille juridique dans le domaine de la planification territoriale.

L'AIDE AUX COMMUNES

Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) a été créé en 2013, de façon à faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme, qui jusque-là était confiée à l'Etat (DDT). Le service assure également un rôle de conseil et de veille juridique dans le domaine de l'urbanisme.

Les service ADS est mis à disposition des communes du territoire. Aujourd'hui, 31 communes ont décidé de confier l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme à ce service mutualisé de la CCPN. Ce dernier est composé de 2 personnes spécialisées dans l'urbanisme réglementaire et la planification.

+ d'infos

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- > 117 certificats d'urbanisme opérationnels
- > 226 déclarations préalables
- > 100 permis de construire
- > 6 permis de démolir
- > 5 permis d'aménager

Le service Droits des sols constitue un service à disposition des communes du Pays noyonnais : 31 communes de la CCPN sont adhérentes à ce jour.



Habitat

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de communes du Pays noyonnais a approuvé le 17 décembre 2015 en conseil communautaire le programme local de l'habitat (PLH). Parmi les actions du PLH, le Point Info logement permet aux particuliers désireux, de trouver un logement social.

LE POINT INFO LOGEMENT

Depuis 2017, a été mis en place le Système National d'Enregistrement (SNE) et le dossier unique afin de faciliter le processus de demande de logement social pour le demandeur et d'accélérer le processus d'adéquation entre l'offre et la demande de logement.

MOYENS

- > Avoir tous les dossiers de demandes de logement social sur un seul site informatique Système National d'Enregistrement (SNE).
- > Faire en sorte que tous guichets enregistreurs (bailleurs collectivités, Action Logement réservataires) aient accès à l'ensemble des demandes et données présentes sur le site et à la vie des dossiers (proposition de logement, refus, passage en Commission d'attribution de Logements etc).

ACTIONS

- > Depuis novembre 2019, la permanence logement social devient « permanence téléphonique ».
- > Possibilité pour la CCPN de suivre l'avancement des dossiers. Le dossier est ainsi plus rapidement complet en ligne et permet à la CCPN d'avoir une meilleure connaissance et accès au vivier (extraction des demandeurs possible).

- > Le demandeur ne remplit qu'un seul dossier de demande de logement ;
- > Téléversement par les guichets enregistreurs de tous les fichiers de demande de logement, de modifications et/ou d'actualisation ou de renouvellement.
- > Le SNE outil gratuit du Ministère du Logement mis à disposition de tous les guichets enregistreurs.

LE GUICHET ENREGISTREUR

- > Accueil téléphonique le mardi de 14h à 17h ;
- > Le demandeur se déplace en mairie afin de prendre un dossier ainsi que la notice explicative ;
- > Le dossier complété, le demandeur le dépose en mairie avec les pièces justificatives;
- > Le dossier est ensuite traité par l'agent en charge de la permanence ;
- > Une attestation d'enregistrement ou de renouvellement est ensuite éditée puis envoyée au demandeur.

+ d'infos

LE POINT INFO LOGEMENT

Permanences téléphoniques
Le mardi de 14h à 17h
03 44 09 60 89

Le guichet enregistreur prend en charge toutes demandes :

- > Demande de logement initiale ;
- > Modification / actualisation ;
- > Renouvellement.
- > Permanences

L'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)
Permanences juridiques, financières et fiscales

- > 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h et 3^e mercredi de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Noyon

LE BILAN DES PERMANENCES INFO LOGEMENT

- > **310** personnes bénéficiaires d'une aide personnalisée
- > **134** dossiers déposés
- > **21** renouvellements de demande
- > **26** modifications sur dossier
- > **129** personnes renseignées

La promotion et l'animation du territoire

Salons & évènements

LA 32^E ÉDITION DU MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES

Cerises, fraises, framboises, groseilles... ont été une nouvelle fois mises à l'honneur à l'occasion de la 32^e édition du Marché aux fruits rouges, organisé par la CCPN, le dimanche 7 juillet 2019. De très nombreux visiteurs sont venus se régaler sur les stands de la centaine d'exposants présents. En 2019, la marraine de l'évènement était l'animatrice radio et ancienne Miss France, Miss Europe, Elodie Gossuin. Au programme : musiciens, conteurs, village médiéval animé par le parc Carisiolas, le traditionnel bœuf à la broche et pour les pâtisseries en herbe,

concours amateur du meilleur macaron aux fruits rouges. La nouveauté en 2019, un concours de lancé de noyau de cerises !



Marché aux fruits rouges

LE PAYS NOYONNAIS FÊTE LES SPORTS ET LES ASSOCIATIONS

Le samedi 14 septembre, la ville de Noyon a accueilli la fête des sports et des associations. Cette journée de découvertes et de rencontres a été rythmée et diversifiée : démonstrations, ateliers d'initiation au tir à l'arc, à la salsa ou au rugby, défi natation. Cette journée est un temps fort pour l'ensemble du Pays noyonnais.

Le Pays noyonnais fête les sports et les associations



Le développement **touristique**

La CCPN, partenaire des initiatives locales

LES MANIFESTATIONS LOCALES

La communauté de communes apporte son soutien à de nombreuses associations pour les aider à organiser des événements culturels, touristiques et sportifs. L'objectif est d'encourager le développement des animations sur le territoire et ainsi renforcer le rayonnement du Noyonnais.

En 2019 la CCPN a attribué 18 600 € de subventions pour de nombreux événements tels que le Festival de folklore et la Fête de la moto à Noyon, les 31^{ème} foulées cutsoises à Cuts ou encore la Nuit des concerts et du feu de la St-Jean à Porcquéricourt.

VILLAGES FLEURIS

Destiné à favoriser l'embellissement des communes du Pays noyonnais, le concours intercommunal des villages fleuris récompense les communes qui contribuent, d'année en année, à parfaire le fleurissement de nos villages et le cadre de vie de notre territoire, tout en respectant des

pratiques de développement durable.

Le palmarès 2019 des Villages fleuris :

- > Catégorie de - de 325 habitants : Bussy
- > Catégorie de 325 à 600 habitants : Varesnes
- > Catégorie de + de 600 habitants : Salency
- > Diplôme du développement durable : Genvry



Commune de Genvry, prix du développement durable

+ d'infos

LES INITIATIVES LOCALES EN CHIFFRES

> 18 600 € de subventions aux associations

L'Office de tourisme du Pays noyonnais en vallées de l'Oise

Créé en 2016 à l'échelle des Communautés de communes du Pays noyonnais et des Deux vallées, l'Office de tourisme a poursuivi depuis son développement.

UNE OFFRE COMMERCIALE TOUJOURS PLUS RENTABLE ET INNOVANTE

Depuis la nouvelle structuration amorcée en 2017, l'Office de tourisme accueille de plus en plus de visiteurs. En 2019 ce sont 7 565 visiteurs qui ont été accueillis soit une augmentation de 22% en une année.

Cette affluence est notamment due aux très nombreuses activités commerciales proposées. Visites guidées variées, croisière sur le bateau Escapade...

13 500 clients ont participé à ces visites et ont ainsi généré un chiffre d'affaire de près de 300 000€, soit 11% d'augmentation par rapport à 2018.

Il faut noter que les 2/3 du chiffre d'affaire généré sont directement injectés dans l'économie touristique locale.



UN LABEL ACCUEIL VÉLO

De plus en plus de cyclistes traversent notre contrée pour des raisons spirituelles en empruntant l'itinéraire culturel européen (St Jacques de Compostelle) mais aussi par défi sportif ou envie de découverte.

De nouvelles routes se créent : l'Euro véloroute n°3, la Scandibérique (partie de l'Euro vélo route n°3) de Trondheim à St Jacques de Compostelle.

Les deux points d'accueil touristique à Noyon et Chiry-Ourscamp sont labellisés « accueil vélo ». Ce label est un gage de qualité et permet d'offrir un accueil adapté à nos cyclistes (touristes et locaux) ainsi qu'une gamme de services (kit de réparation de vélo, coin café, consigne à bagage, possibilité de recharger son téléphone.).



INSTITUTION DE LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est la contribution des touristes au développement touristique. Elle a pour objectif de faire participer les touristes aux dépenses publiques qu'ils occasionnent en séjournant dans un territoire, afin que ces frais n'incombent pas aux seuls résidents permanents.

La taxe de séjour est un levier financier pour améliorer les actions de développement que mène l'office de tourisme.

La taxe de séjour permettra à notre structure touristique :

- > d'orienter des développements en faveur d'un équilibre territorial.
- > d'identifier la fréquentation touristique, de la mesurer et d'utiliser l'évolution du montant produit taxe de séjour en tant qu'indicateur de performance économique.
- > d'animer le réseau des acteurs touristiques en fédérant autour de projets collectifs et d'actions destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire.

L'APPLICATION BALUDI-K

Dans une volonté de renouvellement de l'offre de découverte du territoire, l'Office de Tourisme s'est muni de l'application BALUDI-K. Celle-ci permet de créer des balades ludiques faisant appel au jeu pour découvrir une ville, un musée, un monument.

En 2019, un premier parcours permet de découvrir Noyon à la manière d'un jeu de piste, sur « Les pas de Jean Calvin ». Ce premier parcours a été réalisé en co-création avec BALUDI-K, l'OT et le service culturel de la ville de Noyon.

Sur le territoire, d'autres parcours sont amenés à être créés à l'avenir !



Assurer des services de qualité à la population

La CCPN est le partenaire de la vie quotidienne des habitants du territoire : elle met en place des services de proximité pour améliorer la qualité de vie, tels que les services dédiés à l'accueil des jeunes enfants, la restauration et les accueils périscolaires, la santé, l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire ou encore le portage de repas pour les aînés.



Petite enfance

La communauté de communes du Pays noyonnais détient la compétence de l'accueil du jeune enfant. Le pôle Petite Enfance est situé au cœur de l'espace Simone Veil, au 324 rue du moulin Saint Blaise. Le personnel est composé uniquement de personnes titulaires d'un diplôme professionnel dédié à la Petite Enfance (CAP Petite Enfance, DE auxiliaire de puériculture, Infirmière- puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants)

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Le Relais d'Assistants Maternels informe le public résidant sur notre territoire, de tous les moyens d'accueil destinés aux jeunes enfants (assistant maternel indépendant, garde d'enfant à domicile, ainsi que l'accueil familial La Malle aux trésors, le multi accueil Les Petits trésors et la micro crèche Les Coccinelles gérés par la CCPN).

Le RAM, animé par une titulaire du DE Educatrice de Jeunes Enfants, reçoit les familles en quête d'un accueil, renseigne sur la disponibilité existante sur notre territoire et les accompagne dans la rédaction d'un contrat de parents- employeurs.

Le RAM Favorise la formation continue des assistants maternels indépendants (formations sur un thème déterminé, proposition d'ateliers bihebdomadaires de partage des pratiques...). Quand la famille oriente son choix vers un établissement géré par la collectivité, une pré-inscription est rédigée dans le logiciel de gestion.

LES STRUCTURES DE GARDE DU JEUNE ENFANT

- Les établissements d'accueil collectif accueillent les enfants dès la fin du congé de maternité jusqu'aux 3 ans révolus. Une possibilité peut être accordée jusqu'aux 5 ans révolus, sur les congés scolaires. L'accueil peut être régulier (un contrat précise les jours et horaires, sur une période donnée ou occasionnel en fonction des besoins des familles et des disponibilités de l'établissement)

- La micro crèche Les Coccinelles implantée sur la Commune de GUISCARD, à l'instar de toutes les micro crèche peut accueillir jusque 10 enfants de façon simultanée. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30.

- Le multi accueil Les Petits trésors est doté de 52 berceaux., il est situé à l'espace Simone Veil de NOYON. Il reçoit du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

Les établissements collectifs ferment trois à quatre semaines en août ainsi que lors des fêtes de fin d'année.

- L'accueil familial La Malle aux trésors, dont la direction et les salles d'activités et d'éveil de l'enfant sont situées également sur le même site Simone Veil. Cet accueil dispose de 70 places réparties chez des assistantes maternelles employées par la collectivité et réparties sur 9 communes du territoire. Les enfants sont accueillis dès la fin du congé de maternité et jusqu'à l'année de leurs trois ans. Les horaires sont plus élargis et peuvent s'adapter de façon plus souple, aux besoins des familles que ce que propose l'accueil collectif. Elle ne connaît pas de fermeture, les assistantes maternelles se voient confier des enfants (de 2 à 4, selon l'agrément octroyé par la PMI), selon leur disponibilité elles pallient les unes aux autres en cas d'absence d'une collègue.

26 | SERVICES À LA POPULATION

En 2019, le multi accueil Les Petits trésors, avec le soutien du contrat de ruralité, s'est équipé d'une salle d'éveil des sens sur le modèle SNEZELEN. Elle offre un espace dédié au bien-être de l'enfant. Les enfants y accèdent par petits groupes, encadrés par les professionnelles.

Le service Petite Enfance se forme lors de stages ou en assistant à des conférences aux termes variés. Il participe à la formation de futurs professionnels en accueillant des stagiaires préparant des diplômes liés à la petite enfance.



Salle d'éveil des sens sur le modèle SNEZELEN

+ d'infos

LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

- > En 2019, **13 739,75** heures d'accueil effectives ont été réalisées au sein des Coccinelles
- > En 2019, le multi accueil Les Petits trésors (ouvert en novembre 2018) a réalisé 73 749,98 heures
- > A l'accueil familial, les assistantes maternelles employées par la CCPN ont cumulé **103 687,50** heures d'accueil réel
- > Les jeunes enfants du Pays noyonnais ont donc été accueillis en 2019 pendant **191 177,23** heures

Le RAM, lors de **512 rendez-vous** a reçu **283 familles** différentes et **62 assistants maternels** (sur 209 résidant sur le territoire). 9 soirées thématiques ont touché 103 assistants maternels et 44 temps de partage des pratiques ont permis à 63 enfants différents de bénéficier de temps pédagogiques en compagnies de 28 assistants maternels.

Enfance

Le service Enfance de la Communauté de communes du Pays noyonnais accueille les enfants de son territoire ou hors communauté des communes.

LES OBJECTIFS

- > Garantir une même qualité de service et d'activités pour tous ;
- > Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement ;
- > Assurer la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous ;
- > Développer le savoir vivre ensemble pour faire de nos communes un territoire solidaire et respectueux ;
- > Privilégier le bien être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, mettent l'enfant en confiance et le valorisent ;

LE PERSONNEL

L'équipe du service Enfance est composée de personnel administratif et d'équipes pédagogiques, la coordinatrice jeunesse et pour chaque secteur (3 coordinateurs et 3 renforts pédagogiques, (secteur Sud Est, secteur Nord-Ouest et Noyon Urbain) qui veillent au bon

déroulement des services proposés et au bon encadrement des enfants sur l'ensemble des sites du Pays Noyonnais).

Du personnel formé et qualifié dans le domaine de l'animation.

Ils proposent aux enfants de participer à des activités ludiques et pédagogiques tout au long de l'année scolaire.

Les agents de restauration sont formés aux normes HACCP.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Sur les trois secteurs, des thèmes ont été abordés toute l'année autour de jeux, de projets éducatifs, (l'actualité événementielle française ou mondiale avec des animations adaptées aux petits comme aux grands, la composition du pain et tous ses dérivés, les continents autour de jeux et de fresques créés par les enfants, (culture, architecture))

LES TARIFS

Aucune revalorisation des tarifs n'a été effectuée depuis 2016.

Ces derniers sont calculés selon le barème de la Caisse d'Allocations Familiales(CAF) :

- > par application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition,
- > par la mise en place d'un plancher et d'un plafond de ressources,
- > par la dégressivité de la participation des familles en fonction du nombre d'enfant à charge.

Elle comporte une ligne « périscolaire midi » qui correspond au temps d'accueil, d'installation, de surveillance et au bon déroulement du repas du midi, ce temps est un forfait.

ORGANISATION

L'accueil du matin se fait dès 7h30 et jusqu'à l'ouverture de l'école, afin de commencer leurs journées en douceur, des activités calmes sont proposées aux enfants.

28 | SERVICES À LA POPULATION

S'il le désire, l'enfant a également la possibilité de ne rien faire et de se reposer.

L'accueil du soir se fait dès la sortie de l'école et jusqu'à 18h30, des activités ludiques, individuelles ou collectives sont proposées aux enfants.

La restauration scolaire consiste à accueillir les enfants dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise de celle-ci. Ce temps se compose de 2 périodes distinctes : un temps de restauration et de transport (si besoin selon les sites) et un temps d'animation (jeux ou activités extérieures suivant la météo). Les menus de la restauration scolaire sont proposés par notre prestataire « La Normande » ils sont affichés sur tous les lieux d'accueils, sur le site internet du Pays noyonnais et transmis par mail à chaque mairie.

A chaque vacance scolaire, parents délégués et élus sont conviés à une commission de menus afin de participer à l'élaboration des repas proposés aux enfants.

LES SITES : OUVERTURE D'UN NOUVEAU SITE SUR NOYON.

Pour la rentrée 2019, un nouveau groupe scolaire a ouvert ses portes regroupant les enfants de la maternelle Saint Exupéry, la maternelle Prévert, la primaire Saint Exupéry.

Les enfants se restaurent sur place, et peuvent participer à l'accueil du matin et du soir dans des salles adaptées.

Une restauration spacieuse, lumineuse accueille environ 30 maternelles et 70 primaires chaque jour.



+ d'infos

L'ENFANCE EN CHIFFRES

- > 3 309 enfants scolarisés sur l'ensemble du Pays noyonnais
- > 2 949 enfants fréquentent nos dispositifs
- > 150 593 repas servis
- > 19 sites de restauration et d'accueil périscolaire
- > 123 agents d'animation et de restauration
- > 9 agents administratifs

À SAVOIR

Afin de bénéficier des services proposés, il y a un dossier d'inscription unique à remplir avant chaque rentrée scolaire, ce dossier renseigne l'identité de l'enfant et de sa famille. Plusieurs documents sont demandés (assurance, vaccinations...).

Centre intercommunal de santé du Pays noyonnais

Depuis 2018, la Communauté de communes du Pays noyonnais renforce l'offre de soin territoriale par la création d'un centre intercommunal de santé.

Un an après son ouverture le 20 novembre 2018, l'objectif du service public est inchangé: lutter contre la désertification médicale par la mise à disposition du public d'un service de soins médicaux de proximité.

Face à la désertification médicale observée sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais a pris l'initiative de pallier le manque de médecins généralistes par l'ouverture d'un centre intercommunal de santé sur la commune de Noyon.

En 2019, 4 médecins et 2 secrétaires médicales proposaient leurs services alliant le soin, la prévention, l'éducation sanitaire et thérapeutique pour la population résidant sur le Pays Noyonnais.

Le centre de santé a pour mission principale d'assurer une prise en charge globale des patients en réunissant l'approche médicale et sociale.

Le service bat son plein et les capacités d'inscriptions sont dépassées. La collectivité élabore de nouveaux scénarii pour répondre à la qualité du service public de son territoire.



+ d'infos

Adresse: 57 bis rue de Paris - parking de la Boissière - 60400 Noyon

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 8h-12h et de 14h-19h.

Le samedi de 8h-12h.

LE CENTRE DE SANTÉ

EN CHIFFRES au 31/12/19

> **3606** inscrits, dont 2904 ayant déclaré le centre de santé comme médecin traitant

> **1** médecin salarié à temps plein et **1** médecin salarié à 0.80 ETP et **1** à 0.60 ETP et **1** médecin vacataire

> **2** secrétaires médicales (1 à temps plein; 1 à temps partiel - 80%)

> **14 264** actes médicaux réalisés sur l'année civile

Le funérarium

La CCPN a en charge, dans le cadre de ses compétences optionnelles, l'aménagement et le fonctionnement du funérarium du Noyonnais.

Cet équipement est situé dans l'enceinte du centre hospitalier Compiègne-Noyon, avenue Alsace Lorraine à Noyon. Il est ouvert aux familles des défunts de 8h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 20h les dimanches et jours fériés.

Il permet aux familles de disposer d'un salon de recueillement (funérarium) ou d'un simple lieu transitoire avant la mise en bière (morgue).

Une convention nous lie au centre hospitalier pour définir l'utilisation de cet équipement: trois salons funéraires gérés par la communauté de communes, adossés à la morgue qui est sous la responsabilité de l'hôpital.

Deux agents à temps non complet assurent le fonctionnement de ces deux équipements.



+ d'infos

LES TARIFS D'OCCUPATION DU FUNÉRARIUM EN 2019

Durée du séjour	Pays noyonnais	Hors PN
1 ^{er} jour	186 €	274 €
Jours suivants	15 €/jour	37 €/jour

L'ACTIVITÉ DU FUNÉRARIUM

- > 119 défunts
- > 13 pompes funèbres concernées
- > 622 jours d'occupation

Préserver l'environnement



La collecte et l'élimination des déchets,
la protection de la qualité et de la quantité
de la ressource en eau souterraine,
la mise en valeur des pratiques respectueuses de l'environnement
sont les missions de la CCPN.

La collecte des déchets ménagers

Le titre IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages. L'un des objectifs est de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant, d'ici 2020, de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits.



poubelle classique

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles s'élève à 238 kg/hab/an, pour 8 053 tonnes, soit -1.9% par rapport à 2018



poubelle jaune

Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 64 kg/hab/an, pour 2 184 tonnes, soit +1.9% par rapport à 2018



benne à verre

Le tonnage du verre s'élève à 30 kg/hab/an, pour 1 009 tonnes, soit -1.7% par rapport à 2018



déchetterie

Le tonnage en déchetterie s'élève à 227 kg/hab/an, pour 7 684 tonnes, soit -4.3% par rapport à 2018

La CCPN adhère au Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO - ex SMVO) qui assure le transport, le traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

+ d'infos

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA= ORDURES MÉNAGÈRES + ENCOMBRANTS)

> 559 kg/hab./an sur le territoire noyonnais soit - 2,2% par rapport à 2018.

LES REFUS DE TRI

> 5,69 % contre 10,12 % en 2018.

FINANCIÈREMENT

> 3 099 733 euros de budget consacrés à la prévention et la gestion des déchets ménagers

> 91,5 euros TTC par habitant et par an.

34 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Le budget alloué à la gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères s'est élevé à 3.1 millions d'euros en 2019.

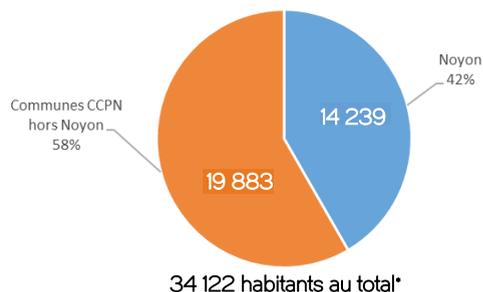
Les 3 principaux postes de dépenses sont les suivants :

	2019	N-1
Collecte des ordures ménagères	1 074 454 €	2.5%
Traitement des ordures ménagères résiduelles	541 216 €	- 5,4%
Contributions Syndicat mixte du département de l'Oise*	1 193 038 €	3.5%

*Inclut le fonctionnement des déchetteries et le traitement des déchets des déchetteries.

La collecte en secteur rural est plus coûteuse en raison de l'étalement des communes et du nombre de kilomètres parcourus par le prestataire (plus de temps passé et plus de carburant pour réaliser la collecte).

Répartition de la population CCPN



*Insee - Population légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018

+ d'infos

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), est de 10,69%. Stable depuis 2011, elle permet de couvrir les dépenses du service à hauteur de 91%.

L'augmentation des performances de tri sélectif par les habitants (augmentation du nombre de trieurs, diminution des erreurs de tri) permet de générer des recettes supplémentaires.

Aujourd'hui, la revente des matériaux recyclés et les aides des éco-organismes permettent de couvrir la totalité des coûts de fonctionnement du centre de tri.



Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'environnement

Afin d'atteindre la réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)/hab. en 2020 par rapport à 2010, fixée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la CCPN met en place des actions favorisant la réduction des déchets.

PROMOTION DU COMPOSTAGE AUPRÈS DES PARTICULIERS

La CCPN encourage la pratique du compostage en habitat individuel depuis 2005. Pour cela, la CCPN vend des composteurs à prix préférentiel. En 2019, 70 composteurs ont été vendus soit près de 1179 composteurs depuis le début de l'action, représentant plus de 10% des foyers individuels équipés.



COMPOSTAGE DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Sept cantines sur le territoire de la CCPN compostent les restes de repas depuis 2013.

SENSIBILISATION AU TRI, RECYCLAGE ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DANS LES ÉCOLES ET DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS DU PÉRISCOLAIRE

Depuis septembre 2016, le service environnement propose des animations scolaires. Pour l'année scolaire 2017/2018, deux nouvelles animations ont été créées par le service environnement, l'atelier «semis» et l'atelier «peinture écolo». Le programme des animations comporte désormais 11 animations à destination des élèves du CP au CM2 sur les thèmes de la collecte sélective, du recyclage, du compostage et de la réduction des déchets à la source. Sur l'année 2019, le service environnement a réalisé 132 interventions dans les écoles et 1230 enfants ont été sensibilisés.

QUELQUES EXEMPLES D'ANIMATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2018

En mars,

Ramassage des déchets dans la nature dans le cadre de l'opération Hauts-de-France Propres.

En avril,

Distribution gratuite de compost en déchetterie avec le SMDO.

En mai,

sensibilisation au compostage et vente de composteurs lors du Marché aux fleurs de Noyon.

En juillet,

Stand de sensibilisation à la réduction des déchets lors du Marché aux Fruits Rouges de Noyon.

En septembre

Ramassage des déchets dans la nature dans le cadre de l'opération World Clean up Day

La politique de l'eau

La CCPN, par son engagement dans le contrat d'actions sur l'eau, le SAGE et la GEMAPI se donne les moyens techniques, juridiques et financiers de préserver les ressources locales et respecter les échéances réglementaires (bon état des masses d'eau superficielles et souterraines à échéance 2021/2027 selon la directive cadre européenne reprise dans le SDAGE Seine Normandie).

LE CONTRAT GLOBAL

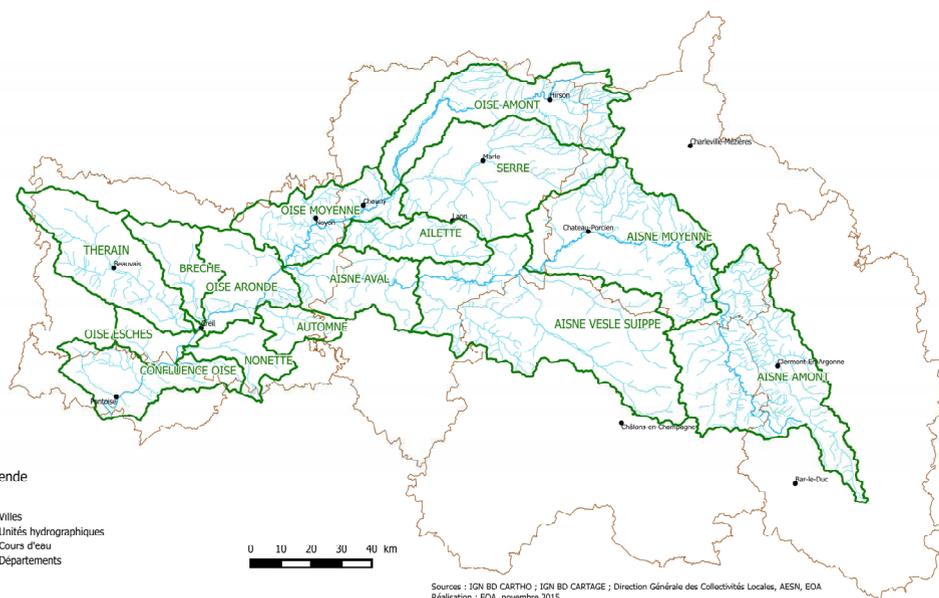
Le contrat Global 2014 2018 a pris fin, il a nécessité 43 millions de travaux sur les bassins du Matz, Divette et Verse dont 17 millions sur la CCPN. 100% de l'enveloppe a été consommée. Une des plus grandes dynamiques de travaux d'amélioration des milieux naturels sur le bassin de la vallée de l'Oise

PAPI Verse

Le PAPI Verse est un dossier très important de la décennie avec un montant de plus de 10 Millions d'€. Il permet la poursuite des travaux sur la Verse à Guiscard, une opération aidée par L'agence de l'eau à hauteur de 6 000 000€. La ccpn aide à hauteur de 300 000€ ce projet.

2019 A VU SE CONCRÉTISER ÉGALEMENT :

- la mise en place de la compétence GEMAPI par l'EPCI, transfert de la GEMA aux 2 syndicats intercommunaux (Divette et Verse)
- transfert de la compétence PI (inondation) à l' EPTB l'Entente Oise Aisne) (établissement public territorial de Bassin)
- l'avis favorable des 2 CDCI Aisne et Oise pour la création du Syndicat Mixte à l'échelle Oise Moyenne qui portera le contrat territorial Eau et Climat
- l'adhésion à l'association Adopta (gestion alternative du pluvial)
- le travail et l'élaboration de la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial
- le lancement de l'inventaire des zones humides
- l'étude sur les circuits courts alimentaires
- la continuité de la mise en place des Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques sur le territoire



LE SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif doit contrôler les installations des logements non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées.

Il gère un parc d'environ 1600 installations.

Les installations neuves ou réhabilitées doivent faire l'objet d'un contrôle de la conception (choix de la filière) et d'un contrôle de l'exécution (conformité des travaux).

Les installations existantes doivent faire l'objet d'un contrôle de fonctionnement et de l'entretien tous les 4 ans.

L'activité du service en 2019 :

Le Service a effectué :

- > 72 contrôles de conception,
- > 72 contrôles de l'exécution,
- > 272 contrôles du fonctionnement et de l'entretien,
- > 41 contrôles réalisés dans le cadre d'une vente immobilière.

Les communes de Beaugies-sous-Bois, Flavy-le-Meldeux, le Plessis-Patte d'Oie, Maucourt et Sermaize ont fait l'objet d'un contrôle en 2019. Activité exceptionnelle: le groupement de commandes réhabilitation ANC.

Afin d'améliorer la qualité des cours d'eau identifiés prioritaires par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (la Verse et le ru de Belle Fontaine), un groupement de commandes a été créé par 8 communes (Beaugies-sous-Bois, Berlancourt, Caisnes, Guiscard, le Plessis Patte d'Oie, Maucourt, Quesmy et Vauchelles).

327 installations sont éligibles (contrôlées par le SPANC avec avis défavorable) aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (60% d'aides) et du Conseil départemental de l'Oise (1000€).

Le service a validé 236 études de sol réalisées par le bureau d'études AMODIAG.

Sur 83 dossiers de réhabilitation retenus par l'ÆSN, 63 ont fait l'objet de travaux en 2019.

+ d'infos

LE SPANC EN QUELQUES CHIFFRES

> Le SPANC gère 1600 installations

> 236 études de sol réalisées

> 83 dossiers de réhabilitation retenus par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour obtenir une aide financière

Nos moyens pour agir



Afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants du territoire, la CCPN compte plusieurs services aux missions riches et variées. Au-delà des moyens humains, la collectivité est dotée de moyens financiers, dont les montants sont votés chaque année.



Les services supports

Administration générale, courrier, ressources humaines, finances, marchés publics, affaires juridiques, services techniques, informatique, ou encore communication... autant de services transversaux qui œuvrent au bon fonctionnement de la collectivité pour un service public de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service gère l'organisation des commissions, conseils et bureaux communautaires, impliquant en particulier la gestion des délibérations et décisions (depuis 2015), transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité. Il est également chargé d'assurer un

ensemble de services essentiels à la collectivité avec notamment l'accueil téléphonique et physique du public ainsi que le courrier et sa distribution vers l'ensemble des services.

RESSOURCES HUMAINES

Une collectivité de notre taille ne saurait fonctionner sans une direction des ressources humaines qui assure la gestion des dossiers de l'ensemble

des agents durant toute leur carrière: recrutements, gestion, payes, carrières, retraites, formations, mobilité, sécurité et santé au travail, prévention des risques psycho-sociaux...

FINANCES

La direction des finances assure la préparation et le suivi du budget de la collectivité et de chacun des services. Le service suit l'exécution des dépenses et des recettes, gère la trésorerie tout en apportant assistance et conseil aux différents services de la collectivité.

SYSTÈME D'INFORMATION

Le service Systèmes d'Information assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (gestion du parc informatique, réseau et sécurité informatique et serveurs, déploiement de solutions applicatives, gestion des outils de télécommunication, support utilisateurs...). Suite à la modernisation et à la sécurisation de son réseau informatique, la communauté de communes continue le renouvellement de son infrastructure de stockage et de sauvegarde des données (mise en place de serveurs virtualisés et d'un plan de



40 | DES MOYENS POUR AGIR

reprise d'activités).

Engagée dans le développement du numérique dans les pratiques de l'administration la Communauté de communes du Pays noyonnais poursuit le déploiement de nouvelles solutions logicielles afin d'optimiser le fonctionnement des services et apporter un service de qualité aux usagers : solution de gestion médicale pour le centre de santé ouvert depuis novembre 2018, solution de dématérialisation des assemblées (pour la ville de Noyon), déploiement d'un outil de gestion des courriers...

MARCHÉS PUBLICS

Comme pour toute collectivité, les achats et prestations sont régulés et encadrés par la mise en place de marchés publics. Ceux-ci sont gérés par un service dédié en appui à l'ensemble des services opérationnels de leur création (définition des besoins et rédaction des dossiers de consultation) à leur suivi (notification). Le service Marchés publics est compétent pour tout type d'achat dès le 1^{er} euro engagé.

AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressource, la cellule juridique assure la sécurité juridique des actes et des activités de la communauté de communes. À ce titre, elle assume le contrôle des délibérations, des arrêtés, des décisions ou des baux. Le service participe aux projets à chaque étape

afin de s'assurer de la conformité juridique des décisions adoptées.

COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL

Afin d'assurer sa mission d'information auprès des populations, le service est doté de plusieurs outils : un site internet, une lettre d'informations thématique bimestrielle, 42Com, distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire, une lettre d'informations à destination de tous les élus du territoire, une page Facebook, des dépliants institutionnels sur la gestion des déchets ou encore les modes de garde. Le service assure également les relations presse.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques gèrent les moyens matériels de la collectivité : le parc de véhicules, l'immobilier (bâtiments et infrastructures) ou encore le mobilier. Les agents du service assurent l'entretien des locaux, la maintenance (contrôles obligatoires, planification et suivi des gros travaux), logistique (préparation des manifestations). Des équipes sont également chargées de l'entretien des espaces verts : campus économique Inovia, maison de santé pluri-disciplinaire à Guiscard, stadium... Une brigade verte, composée de trois agents, entretient, tout au long de l'année, les 180 km de chemins de randonnée.

Nos effectifs

AGENTS QUI COMPOSENT LA CCPN AU 31 DÉCEMBRE 2019 : 270

AGENTS DE LA CATÉGORIE A : 35

AGENTS DE LA CATÉGORIE B : 20

AGENTS DE LA CATÉGORIE C : 194

ASSISTANTES MATERNELLES : 16

AGENTS EN CONTRAT AIDÉS (CUI/CAE) : 5

Les compétences

La communauté de communes du Pays Noyonnais détient actuellement 10 compétences sur 12 possibles (art. L5214-16 du CDGT), dont 5 compétences obligatoires. Les compétences optionnelles relèvent d'un choix du conseil communautaire.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- > Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire:
 - Shéma de Cohérence Territoriale et shéma de secteur
 - Actions d'accompagnement et d'amélioration de l'habitat
 - Plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- > Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17:
 - Création, aménagement, entretien, gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Action de développement économique
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- > Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)

- > Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- > Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- > Protection et mise en valeur de l'environnement
- > politique du logement et du cadre de vie
- > Politique de la ville et de la ruralité:
 - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
 - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- > Programme d'actions définis dans le contrat de ville
- > Création, aménagement et entretien de la voirie
- > Création et gestion de maisons de services aux publics et définition des obligations de services publics y afférents

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- > Haut débit
- > SPANC
- > Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- > Création et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics, exceptés les transports urbains
- > Création et extension des maisons pluridisciplinaires de santé
- > Enfance et jeunesse
- > Services à la population
- > Organisation, diffusion, soutien, programmation et promotion d'événements et d'opérations culturels conçus ou intéressant au moins deux communes de la communauté.
- > Emploi formation
- > Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau (SAGE)
- > Compétences santé relative au centre de santé intercommunal

Le budget

Le fonctionnement

En 2019, le budget principal enregistre en exécution près de 15,9 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement (maîtrisées sur un an à +2,3%) et 17,3 millions d'euros en recettes réelles (en progression de +4,3%).

Au regard de ces chiffres obtenus grâce aux efforts de gestion (évolution de la masse salariale contenue à seulement +0,77%), l'exercice financier 2019 s'est ainsi illustré par la poursuite du rétablissement des comptes du budget principal, avec le dégagement d'une épargne brute¹ de 1,3M€ (+355k€ sur un an) matérialisant une capacité d'autofinancement en progression. L'épargne nette² s'affiche à 121 000€ (+250 k€ sur un an) et contribue au financement de l'investissement. La capacité de désendettement de la CCPN s'est également améliorée, étant ramenée à 8,9 ans contre 11,3 ans l'année précédente.

Notes

1. épargne brute = différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement

2. épargne nette = épargne brute diminuée du capital de la dette remboursé

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

> les contributions directes (impôts

et taxes qui représentent 70% des recettes totales) parmi lesquelles la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;

> la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui a connu un rebond en 2019 avec +8,9% grâce à la réforme de la dotation d'intercommunalité, mais qui est loin encore de retrouver son niveau d'avant la contribution au redressement des comptes publics imposée par l'Etat entre 2013 et 2017 ;

> les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Europe, CAF...);

> et dans une moindre mesure les produits des services et du domaine (tarification des usagers).

Les recettes totales de fonctionnement sont en hausse de 3,25% sur un an. (tarification des usagers).

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 1,73% sur un an.

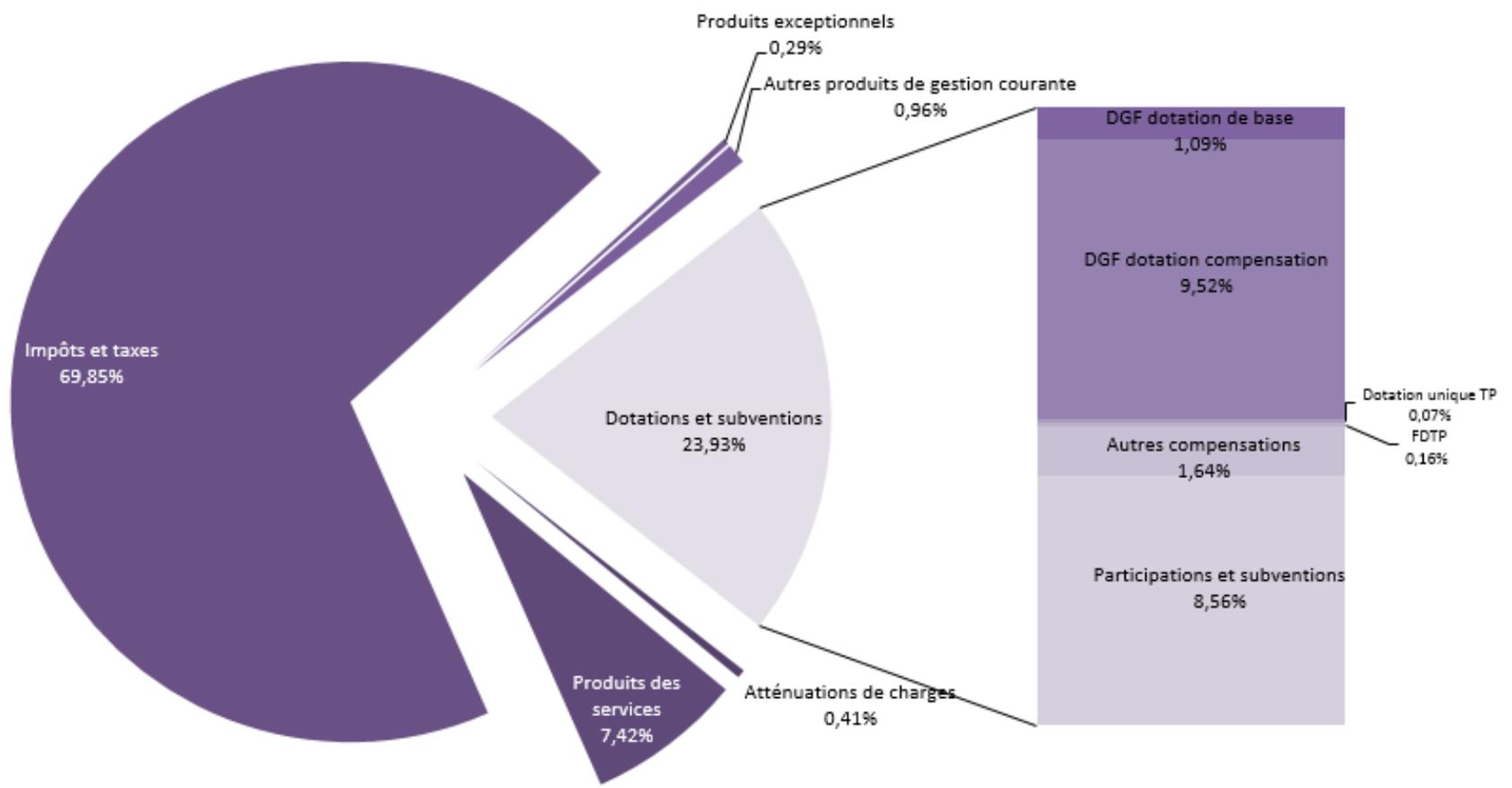
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce sont principalement les frais de personnel (189 ETP en 2019) fortement contenus et les charges à caractère général (fournitures, contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...), en légère progression du fait notamment de l'ouverture d'une nouvelle structure petite enfance à l'espace Simone Veil.

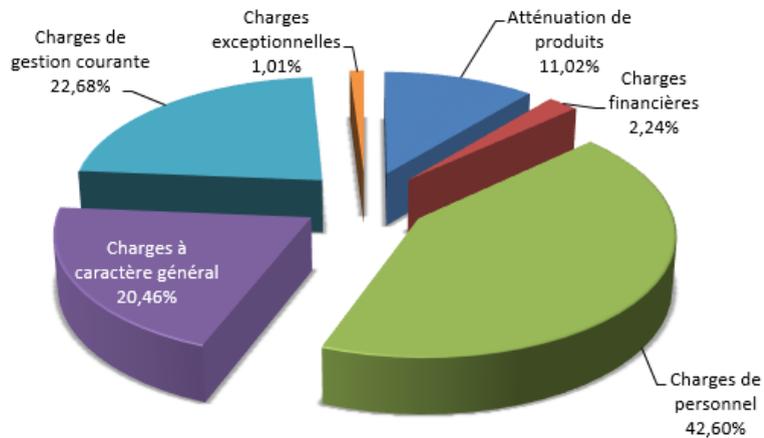
D'autres charges - paiement des intérêts des emprunts et de gestion courante (cotisations aux organismes, contribution au Service Départemental d'Incendie et de secours, ou subventions aux associations du territoire...)-, ainsi que les dotations aux amortissements et les attributions de compensation versées aux communes complètent le périmètre des dépenses.

Recettes réelles de fonctionnement

17 306 127 €

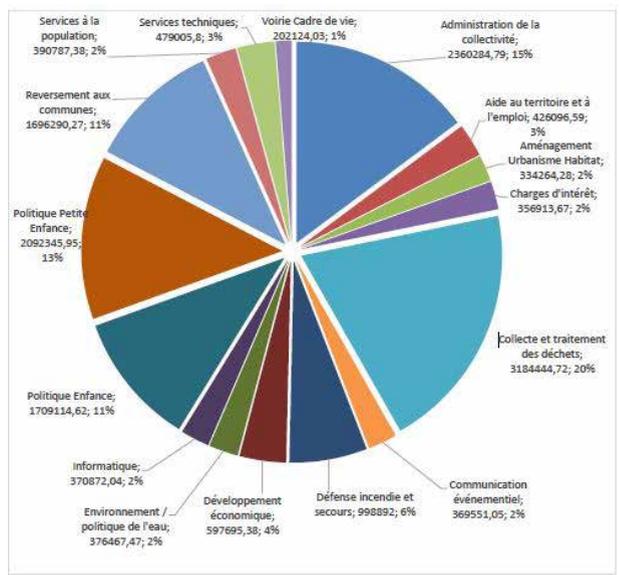


Dépenses réelles de fonctionnement



15 945 150 €

Ventilation des dépenses de fonctionnement par politique publique



15 945 150 €

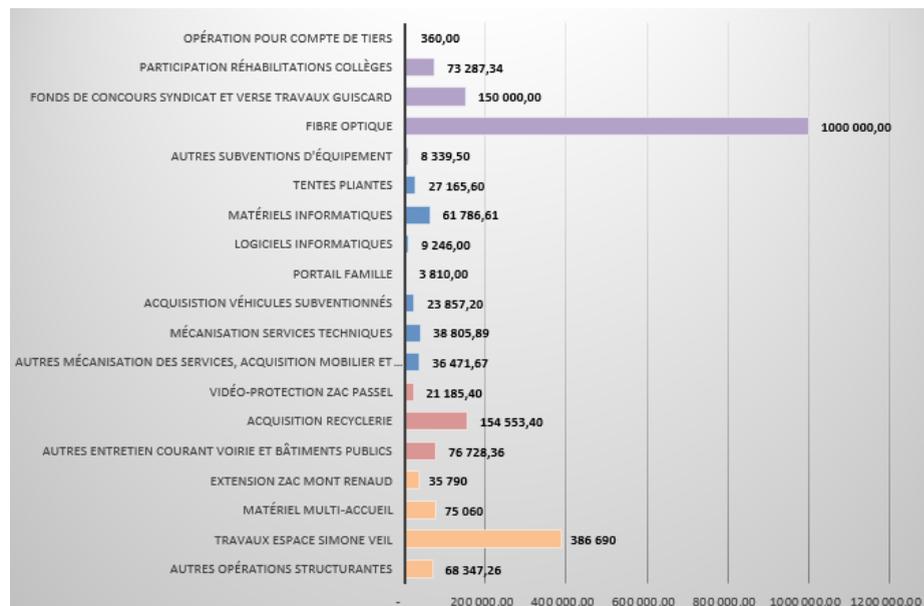
Les principaux investissements

Les investissements 2019 se sont focalisés principalement sur l'amélioration des infrastructures territoriales à travers des travaux d'aménagement qui viennent renforcer l'attractivité économique et résidentielle du noyonnais. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 251 484 euros, soit 64,5% des dépenses réelles d'investissement.

Elles comprennent principalement :

- > 1 000 000 € (soit 44,42% des dépenses d'équipement 2019) au titre du déploiement fibre optique au SMOTHD.
- > 386 690€ pour la livraison du nouveau pôle intercommunal de la petite enfance Simone Veil
- > 154 553€ pour la seconde tranche de l'acquisition de la nouvelle recyclerie
Le reste se répartit entre des opérations non affectés, des immobilisations corporelles diverses (matériel informatique, installations de voirie, matériel de transport,...), des subventions d'équipement versées,...

Répartition par destination des dépenses d'investissement



Le budget du campus économique Inovia

Depuis le départ du Régiment de Marche du Tchad, la reconversion de l'ancien site militaire fait l'objet d'un Contrat de Redynamisation de Site de défense (CRSD) signé avec l'Etat. En parallèle, une convention tripartite a été signée entre la CCPN, la Région et le Département.

L'objectif des actions menées par la CCPN, avec ses partenaires, consiste en la reconversion de cet ancien site militaire en campus « Inovia » dédié à l'activité économique, à la formation et à l'innovation. Ces actions reposent sur un budget annexe spécifique. Le CRSD contient également quelques actions de compensation destinées à la revitalisation du territoire, au-delà du seul campus INOVIA.

La commercialisation des espaces réhabilités progresse chaque année générant de nouvelles recettes de loyers (doublement en 5 ans). Néanmoins, ces recettes ne parviennent pas encore

à compenser les lourdes charges fixes du site (fluides, maintenance, entretien) qui conduisent chaque année à l'enregistrement d'un déficit de fonctionnement. Le rééquilibrage en autosuffisance de ce budget est attendu en une décennie, d'ici là des mesures de soutien (Etat et abondement du budget principal) doivent concourir à résorber le déficit. et les recettes liées aux actions du CRSD ainsi que les remboursements d'emprunts. Une masse de travaux d'environ 1 million d'euros a été réalisée en 2018.

+ d'infos

PRINCIPALES DEPENSES EN OPÉRATIONS

Opérations d'investissement	DEPENSES Réalisé 2019
Contrôle d'accès au site Inovia	263 576
Voies douces	125 257
Aménagements extérieurs cinéma	25 149
Travaux bâtiments site Inovia	18 488
Licences serveurs	61 146
Matériel - ateliers 3D	18 287
Soutien création cinéma Paradisio	2 500
TOTAL	514 402 €

LA CCPN PERÇOIT ENVIRON 80% DE SUBVENTIONS POUR CES TRAVAUX, GRÂCE AU CONCOURS FINANCIER DE L'EUROPE, DE L'ETAT, DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT.

Le campus Inovia



Les missions du service Politique de la ville et ruralité consistent à suivre et à mettre en œuvre les actions de la Communauté de communes en matière de Politique de la ville et de Politique de la ruralité.

Le service a en charge la coordination et l'animation de dispositifs tels que le Contrat de ville (en lien avec le service Cohésion sociale de la commune de Noyon) et le Contrat de ruralité.

L'année 2019 fut l'occasion d'une restructuration du service avec des missions annexes nouvellement intégrées :

- > Coordination financière du Centre de santé du Pays Noyonnais à partir de novembre 2019
- > Formalisation et suivi d'un accord-cadre avec la Caf de l'Oise : Convention territoriale globale
- > Mission d'appui au DGA et aux services de la direction :

Exemples : formalisation du dossier de création d'une antenne du Centre de santé ; coordination RH des différents services via des temps dédiés avec la DRH ; création d'outils communs.

1. Arrivée du chef de service le 18 février 2019
2. Arrivée d'une assistante pour le service le 4 novembre 2019
3. Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville et du Contrat de ruralité
4. Relance temps de travail technique sur le suivi de l'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties + travail partenarial sur la collecte des encombrants.

Rappel : Les organismes HLM entendent garantir un égal niveau de qualité de service et de vie urbaine au sein de leur

patrimoine. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), cela nécessite la mise en place de moyens complémentaires, adaptés à la diversité des situations et aux évolutions de contexte parfois très rapides. L'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment

d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires. Ci-dessous un tableau récapitulatif du montant des crédits à déployer au profit des habitants des quartiers Politique de la ville :

48 | DES MOYENS POUR AGIR

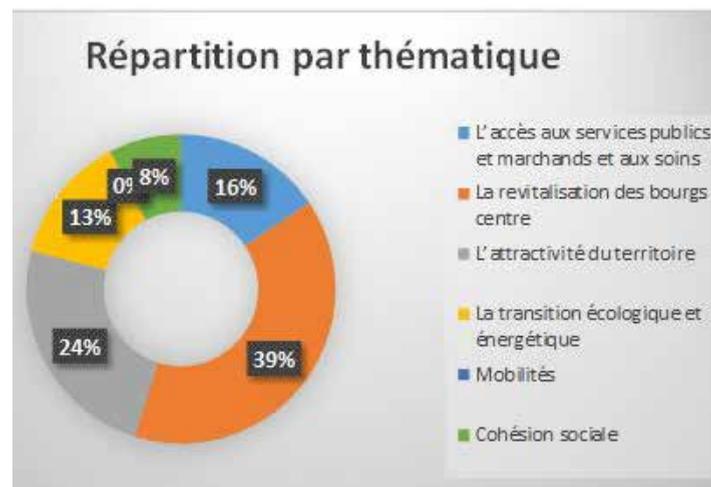
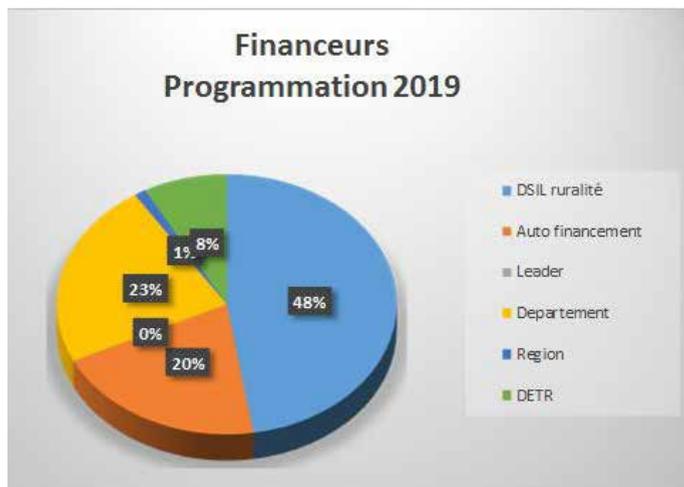
	Beauséjour		Saint Siméon		Total		% des logements concernés par l'exonération	% du montant de l'abattement
	Nombre de logements	Montant de l'abattement annuel en €	Nombre de logements	Montant de l'abattement annuel en €	Nombre de logements	Montant de l'abattement en €		
OPAC de l'Oise	0	0 €	391	117 480 €	391	117 480 €	49,4 %	52,4 %
Clésence*	312	79 197 €	22	6 396 €	334	85 593 €	42,2 %	41,8 %
Clésence*	67	14 599 €	0	0 €	67	14 599 €	8,4 %	5,8 %
Total	379	93 796 €	413	123 876 €	792	217 672 €	100 %	

*Clésence et Picardie Habitat ont fusionné en fin d'année 2019 pour donner naissance à un seul bailleur : Clésence

Contrat de ruralité : programmation 2019

Maître d'ouvrage	Axe	Opération	Coût du projet	%	Part État Contrat de ruralité
CCPN	1 Accès aux services et aux soins	Dématérialisation des assemblées	34 625,00 €	80,00%	27 700,00 €
Maucourt		Travaux de la mairie	25 363,82 €	41,00%	10 399,99 €
CCPN		Déploiement d'un portail famille	31 700,00 €	80,00%	25 360,00 €
Vauchelles	2 Revitalisation des centres bourgs et centres villes	Réhabilitation de la mairie avec aménagement «accès personnes à mobilité réduite»	478 643,50 €	33%	159 678,33 €
CCPN	3 -Attractivité du territoire	Plateforme web de développement économique	48 820,00 €	80,00%	39 056,00 €
CCPN		Préparation au PTCE	49 357,00 €	61,00%	30129 €
CCPN		Tiers lieu numérique	36 200,00 €	80,00%	28 960 €
	4 Mobilité locale et accessibilité du territoire				
PORQUERICOURT	5 Transition énergétique et écologique	Rénovation de l'éclairage public communal	48 000,00 €	80,00%	38 186,00 €
Golancourt		Acquisition d'un véhicule de travail électrique	20 469,62 €	80,00%	11 258,00 €
Bussy	6 Cohésion sociale	Mise en place de la vidéo protection	64 010,00 €	30,00%	19 203,00 €
SIRS Catigny Sermaize Campagne		Equipement numérique des écoles	8 000,00 €	75,00%	6 400,00 €
Sempigny		Equipement numérique de l'école	6 500,00 €	80,00%	5 200,00 €

50 | DES MOYENS POUR AGIR



Contrat de ville : programmation 2019

Les projets qui sont présentés au financement des partenaires peuvent l'être au titre du « droit commun », mais aussi au titre des crédits relevant de la politique de la ville.

Appel à projets Politique de la ville 2019

PILIER	MONTANT CGET	MONTANT COMMUNE
COHESION SOCIALE	42 479	23590
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	0	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	33 000	8500
Totaux	75 479	32 090
Total	107 569	

Dotation Politique de la ville 2019 - Les groupes scolaires Weissenberger et Saint-Exupéry : des outils au service de la réussite des élèves

Descriptif de l'action

L'accompagnement de l'élève dans sa construction passe par un accueil optimal dans des locaux adaptés.

Afin d'accueillir les enfants des nouveaux groupes scolaires dans les meilleures conditions, il a été proposé un projet global en faveur de la réussite des élèves.

Le projet visait à répondre à deux objectifs :

1. Dédoubler 7 classes de CP/CE1

Le dédoublement des classes s'inscrivait dans les orientations prioritaires de la DPV 2019.

Face à la vétusté des écoles du centre-ville et de Beauséjour, la Ville de Noyon

a voté, en 2013, la reconstruction des deux groupes scolaires.

Les deux nouveaux groupes scolaires regroupent d'une part, les écoles du centre-ville (maternelles Alphonse Daudet et Paul Bert et primaire Weissenberger) et d'autre part, les écoles de Beauséjour (maternelles Jacques Prévert et St-Exupéry et primaire St-Exupéry) soit 780 enfants.

Ces écoles, dont l'ouverture s'est effectuée en septembre 2019, permettent de :

- > Répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité,
- > Anticiper l'accroissement des effectifs,
- > Augmenter les capacités d'accueil périscolaire et de la restauration scolaire,
- > Améliorer le confort des enfants et de

leurs enseignants,

- > Renforcer la mixité sociale par un regroupement à taille humaine,
- > Rationaliser les coûts de fonctionnement et, en particulier, réduire les dépenses énergétiques.

Ce projet concourt à la réussite des élèves de ces écoles dont une part importante est issue des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

2. Acquérir du matériel

L'acquisition de matériel a visé à équiper les salles de classes de matériel adéquat. Aussi, parce que l'éducation ne s'arrête pas aux salles de classe, il a été proposé d'acquérir également du matériel dans le cadre de la restauration et du périscolaire.

Dépenses HT	€	%	Financement de l'action	€	%
Etudes et travaux	354 366,32	100	ETAT DETR	97 627,10	20,18
Acquisition mobilier et matériel	129 398,78		COMMUNE	104 484,20	21,6
Total	483 765,10	100	Total	483 765,10	100

APPILLY
BABŒUF
BEAUGIES-SOUS -BOIS
BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT
BERLANCOURT
BRÉTIGNY
BUSSY
CAISNES
CAMPAGNE
CARLEPONT
CATIGNY
CRISOLLES
CUTS
FLAVY-LE-MELDEUX
FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY
GOLANCOURT
GRANDRÛ
GUISCARD
LARBROYE
LIBERMONT
MAUCOURT
MONDESCOURT
MORLINCOURT
MUIRANCOURT
NOYON
PASSEL
PLESSIS-PATTE-D'OIE
PONT-L'ÉVÊQUE
PONTOISE-LES-NOYON
PORQUÉRICOURT
QUESMY
SALENCY
SEMPIGNY
SERMAIZE
SUZOY
VARESNES
VAUCHELLES
VILLE
VILLESELVE

Communauté de communes du Pays noyonnais

Campus économique Inovia

1435 boulevard Cambronne

CS 30110

60400 NOYON

tél. 03 44 09 60 40

fax 03 44 09 60 41

accueil@paysnoyonnais.fr

www.paysnoyonnais.fr | 